

SYNDICAT D'APICULTURE « L'Abeille de la Drôme et de l'Ardèche »

COTISATIONS-ABONNEMENTS-ASSURANCES 2022

(Ecrire lisiblement SVP)

NOM et PRENOM :
ADRESSE :
TELEPHONE : Nombre de ruches.....
ADRESSE MAIL :

1. Cotisation syndicale 2022 :

a) Moins de 75 ruches : **34 euros** (revue abeilles et fleurs incluse)

a') 75 ruches et plus : **89 euros** (revue abeilles et fleurs incluse)

Cotisation juridique obligatoire: (défense des grandes causes apicoles)

b) 0,10€ / ruches/ruchettes : x 0,10 € =€ Cotisation = (a ou a') + (b) : (1)

2. Assurances : Nota, aucune formule ne couvre les maladies, empoisonnements et intoxications

Formule I : Responsabilité civile, protection juridique (280€ de franchise)

Si nombre de ruches/ruchettes < 75 → offert par votre syndicat

Si nombre de ruches/ruchettes ≥ 75 → 0,08€/ruches et/ou ruchettes : x 0,08 = €

OU, Formule II : Formule I+ incendie, catastrophes naturelles

(280€ de franchise pour RC, 228€ de franchise pour incendie, 1140€ de franchise cata. Naturelles)

a) 0,44€/ruches: x 0,44 =€

b) + 0,29€/ruchettes : x 0,29 =€ =€ (a) +€ (b) =€

Remboursement ruchette 90€, ruche, du 01/10 au 28/02 112.50€, du 01/03 au 30/09 150€

OU, Formule III A (multirisques) : Formule II+ explosion, fumées, attentat, foudre, chute d'aéronef, tempête, grêle, poids de la neige, transport de ruches, inondations, catastrophe naturelle, vandalisme, vol, (franchise de 10% du sinistre avec un minimum de 200€ pour vol, détérioration et acte de vandalisme)

1,35€/ruches: x 1,35 =€ (a)

+ 0,84€/ruchettes : x 0,84 =€ (b) =€ (a) +€ (b) =€

Remboursement ruchette 90€, ruche, du 01/10 au 28/02 112.50€, du 01/03 au 30/09 150€

OU, Formule III B (multirisques) : Formule II+ explosion, fumées, attentat, foudre, chute d'aéronef, tempête, grêle, poids de la neige, transport de ruches, inondations, catastrophe naturelle, vandalisme, vol, (franchise de 10% du sinistre avec un minimum de 200€ pour vol, détérioration et acte de vandalisme)

2,20€/ruches: x 2,20 =€ (a)

+ 1,52€/ruchettes : x 1,52 =€ (b) =€ (a) +€ (b) =€

Remboursement ruchette 170€, ruche, du 01/10 au 28/02 187.50€, du 01/03 au 30/09 250€

3. Abonnements :

a. Abeilles et fleurs (UNAF)

Incluse

b. L'abeille de France (SNA)

28 euros€

c. La santé de l'abeille (FNOSAD)

20.00 euros€

Total Abonnements :(3)

4. Redevance Eco-Emballages : (pour les apiculteurs qui vendent du miel en pots)

0,05€ / ruche ruchette : x 0,05 € =€ (4)

TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)+(4) :-----€

Votre chèque doit être libellé à l'ordre du syndicat « L'abeille de la Drôme et de l'Ardèche » et adressé au trésorier :

Mr Alain CHARRE, 290 route des petits Robins, 26250 LIVRON SUR DROME.

Attention les attestations d'assurance y compris pour les foires et marchés ne sont pas envoyées de manière systématique, sauf demande expresse auprès du président Mr Frédéric BOURGEAUD contact@fredbourgeaud.com 0688598191.

D'autre part, pour votre comptabilité, pensez à faire une photocopie du présent document, complété, et avant de nous le retourner.

DATE LIMITE DE PAIEMENT : 28 février 2022 Attention : Passé ce délai vos ruches sont plus assurées

Rev01